
1.1 Cadre de vie et environnement

1.1.1 Enjeux de la thématique

- **Dégradations et épuisements des ressources**

La prise de conscience de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles et écologiques est en grande partie à l'origine de l'apparition du concept de développement durable. Le dérèglement climatique, la disparition accélérée des espèces, la pollution des eaux et l'épuisement des sols sont autant de signes selon lesquels le développement, tel qu'il s'est engagé dans les pays du Nord depuis la révolution industrielle, n'est plus soutenable aujourd'hui.

- **Paysages, environnement et qualité de vie**

La qualité et la beauté des paysages, les bénéfices liés à l'environnement et aux espaces naturels, la préservation du patrimoine sont également des aspects déterminants pour la qualité de vie des populations et renvoient à des valeurs culturelles et sociales qui constituent l'identité du territoire. La préservation et la transmission de ce patrimoine naturel fait le lien entre les générations précédentes et les générations futures et participe au maintien d'une culture collective. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, protéger les milieux sensibles et les espaces remarquables sont donc des enjeux majeurs du développement durable, pour lesquels les territoires sont considérés comme l'échelle la plus appropriée d'intervention.

- **Gestion et prévention des déchets**

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque français a doublé en 40 ans. Elle représente aujourd'hui environ 360 Kg par an, soit environ un kilo par jour et par habitant. Parallèlement, les coûts d'élimination augmentent de façon exponentielle pour adapter les techniques à des normes environnementales et sanitaires toujours plus exigeantes. Enfin, les exigences de la population se renforcent chaque jour au regard des préoccupations de santé publique. La politique de gestion des déchets devient ainsi un enjeu fondamental au sein des compétences des villes et des agglomérations.

En matière de déchets, les actions curatives seules ne suffisent plus. Le renforcement des réglementations, les réticences des habitants à accueillir des sites d'élimination des déchets, et les coûts croissants de leur traitement doivent conduire les collectivités à mettre en place une politique de gestion des déchets plus intégrée qui réserve une place importante à la prévention et au réemploi. La prévention des déchets doit être considérée comme un maillon

essentiel d'une gestion durable des déchets. « **Le déchet le mieux traité, c'est celui qui n'a pas été créé** ».

1.1.2 Etat des lieux synthétique pour Colombes

SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES GENERALES	
<p>Biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none">Colombes dispose d'acquis significatifs en matière de biodiversité et de patrimoine protégé.Deux sites exceptionnels (Centre nature et coulée verte) en termes de biodiversité permettant l'éducation et la sensibilisation de l'environnement auprès des enfants.Le Parc Départemental Lagravère d'une surface de 25 hectares complète le patrimoine communal. <p>Paysages</p> <ul style="list-style-type: none">Une ville dense.Une offre conséquente de parcs, squares et aires de jeux.Un relief diversifié : Crête, plateau, ourlet au Nord <p>Eau et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none">Un niveau de qualité de service offert par les délégataires de services publics jugé satisfaisant par les services techniques.Une amélioration notable du réseau d'assainissement engagée ces dernières années.Un suivi de la ressource en eau insuffisant : la connaissance du réseau hydrographique est trop faible.L'importance du rivage fluvial de la Seine. <p>Risques et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none">La partie Nord du territoire reste soumise à des risques d'inondations.Des nuisances sonores liées principalement au trafic ferroviaire et autoroutier. <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none">Une collecte sélective installée sur la quasi-totalité de la commune .A confirmer par l'étude VERICITEDes incivilités importantes en matière de déchets : de nombreux dépôts sauvages sont constatés sur le territoire de la Commune.Une collecte des encombrants coûteuse.Pas de mise en place de la redevance spéciale : les déchets des commerçants et les déchets industriels banals restent donc collectés gratuitement.Une politique active en matière de sensibilisation des enfants au tri des déchets.	<p>Chiffres et données clés</p> <p>Biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none">La Coulée Verte : 20m de large, 850m de long, 500 espèces d'insectes recensés.Le Centre Nature : 2900m² fleuri en plein centre urbain. <p>Paysages</p> <ul style="list-style-type: none">3^{ème} fleur pour la ville de Colombes.14 squares et aires de jeux.65 878 m² d'espaces verts.Offre de 0,79 m² d'espaces verts par habitant. <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none">2,6 km de rivage fluvial de la Seine. <p>Risques et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none">7 Arrêtés de Catastrophes Naturelles Inondation entre 1984 et 2003.1 Arrêté Municipal de lutte contre le bruit. <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none">1 équipe de 5 ambassadeurs du tri.Edition d'un guide du tri des déchets.15 000 dépôts sauvages constatés par an.

1.1.3 Actions engagées

- **Charte de développement durable** : la Charte de développement durable de la Ville, adoptée en juin 2007, constitue une première étape dans l'identification des actions à mener pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans les politiques de Colombes. Une part importante de la Charte concerne directement les questions de cadre de vie, d'environnement et de biodiversité.
- **Gestion différenciée des espaces verts** : la gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Elle consiste également à limiter l'utilisation des pesticides et désherbants. Elle est pour le moment appliquée sur le Centre Nature et la Coulée Verte mais pourrait être étendue au reste des espaces verts du territoire.
- **Installation de récupérateurs d'eau** : les services municipaux ont pris des initiatives visant à doter systématiquement les équipements publics neufs ou rénovés de systèmes de récupération d'eau pluviale (Square Cézanne).
- **Arborisation au pied des tours** : les services de la Ville ont mené une opération symbolique en termes de développement durable en créant, au pied d'une tour dans le quartier des Fossés Saint-Jean, un jardin partagé, géré par une association,. L'idée est de faire gérer cet espace par les habitants, permettant d'améliorer à la fois le cadre de vie et le lien social.
- **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** : le risque d'inondation dans les Hauts-de-Seine est particulièrement sérieux puisqu'il toucherait 20% de la superficie du département, soit près de 300 000 personnes. Les documents d'urbanisme doivent donc prendre en compte ce risque et préciser les règles applicables aux constructions nouvelles. C'est l'objet du PPRI des Hauts de Seine qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004 sur les 18 communes concernées du département.
- **Autres documents de prévention des risques** : la Ville a prévu l'élaboration de documents communaux de prévention :
 - **Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM** : le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but d'informer les habitants des risques majeurs existants sur le territoire. Le Plan Communal de Sauvegarde formalise à l'échelon local la mise en oeuvre des premières mesures d'urgence.
 - **Plan Particulier de Mise en Sécurité des Ecoles** : Afin de préparer le personnel scolaire à affronter et gérer avec efficacité une situation exceptionnelle de crise, la Ville de Colombes propose aux chefs d'établissements scolaires de les aider à élaborer leur PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

1.1.4 Analyse AFOM

Cadre de vie et environnement	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Deux centres pédagogiques sur la nature et l'environnement : le site de la Coulée Verte et le Centre Nature sont entretenus selon les principes de la gestion différenciée et constituent deux îlots de biodiversité utilisables à des fins d'observation, de recensement des espèces et de sensibilisation du public. Ils représentent également des atouts importants en matière de cadre de vie.▪ Une situation géographique agréable : La présence de la Seine longée par un Parc départemental constitue un poumon vert important pour la Ville.	<ul style="list-style-type: none">▪ Une forte densité urbaine de la ville : (rareté du foncier). Il reste peu d'espaces disponibles. La marge de manœuvre est donc assez limitée en matière de création de nouveaux espaces verts.▪ Les incivilités en matière de déchets : la ville souffre d'un incivisme considérable en matière de dépôts sauvage de déchets qui n'est pas sanctionné.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ La seine : les 2,6 km de rivage fluvial de la Seine pourraient être mis davantage en valeur. La proximité de la Seine peut également présenter des opportunités en matière d'utilisation d'eau pour les opérations de nettoyage des rues.▪ L'arrivée prochaine du Tramway : les deux lignes de tramways dont l'implantation est prévue dans la Ville de Colombes vont participer à la requalification urbaine des espaces à travers l'implantation d'arbres et d'espaces verts.▪ Les jardins familiaux : Ces espaces fonctionnent bien (beaucoup de demandes) et s'inscrivent dans une démarche de développement durable (aspect social). Il faut donc conserver et valoriser les lieux existants et chercher à en intégrer de nouveaux dans les projets à venir, notamment dans les opérations de rénovation urbaine.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le risque inondation : les inondations à travers la Seine constituent un risque majeur sur le territoire. Il n'est pas à exclure que Colombes soit soumis à de grandes crues semblables à celle connues par le passé.▪ Les nuisances sonores : les nuisances sonores générées par le trafic aérien, autoroutier et ferroviaire occasionnent des gênes importantes pour les habitants. Des aménagements sont à envisager pour limiter ces nuisances.

1.1.5 Pistes d'actions

Préconisations du diagnostic	Programme de l'équipe municipale
<p>Eau, risques et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Récupérer l'eau de Seine pour les opérations de nettoyage de la voie publique. ➤ Entreprendre des actions pour réduire les nuisances sonores (Entre autres interdiction du passage des avions à basse altitude). ➤ Réviser le règlement local d'affichage pour limiter les nuisances visuelles dues aux publicités. ➤ Diffuser des informations sur la qualité de l'air par le biais du site Internet de la Ville. ➤ Aide pour les particuliers pour l'installation de système de rétention d'eau à la parcelle pour les constructions neuves. ➤ Limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires et des détergents chimiques. <p>Paysages, espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégager de nouveaux espaces verts à travers les projets d'urbanisme. ➤ Mettre en place un cadastre vert avec un plan de gestion écologique différencié pour les parcs et jardins. ➤ Informer les habitants sur l'état du patrimoine naturel et paysager, mise en ligne d'information, organisation de réunions, diffusion publique des diagnostics de territoire et études locales sur la biodiversité. <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la cohérence de l'ensemble du circuit des déchets verts et étendre leur collecte sur tout le territoire. La demande est très forte notamment sur le quartier de la petite Garenne. ➤ Adapter les contrats de collecte des ordures ménagères avec le développement des collectes sélectives. ➤ Étendre le tri dans l'habitat collectif en collaboration avec l'OPH de Colombes. ➤ Créer (en intercommunalité) des déchetteries de proximité. 	<p>Eau, risques et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Envisager la création d'une régie municipale comme à Grenoble ou Paris. Ou accentuer le contrôle sur le syndicat de la presqu'île de Gennevilliers auquel Colombes appartient. ➤ Réaliser un audit des anciens sites industriels afin de vérifier le niveau de pollution. ➤ Engager un vaste programme d'isolation thermique et phonique des bâtiments communaux et des bâtiments d'habitation gérés par la ville. <p>Paysages, espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Supprimer l'utilisation des détergents chimiques pour le nettoyage, l'entretien des locaux. ➤ Limiter les produits d'entretien aux produits homologués AB (agriculture biologique). ➤ Supprimer l'utilisation des sels de déneigement au profit de produits moins agressifs. <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter le stockage des déchets dans l'habitat collectif. ➤ Former et sensibiliser les différents intervenants : gardiens d'immeubles, personnel d'entretien. ➤ Elaborer un plan de communication mettant en valeur les habitants à travers leur mobilisation pour le tri. ➤ Inciter l'ensemble des acteurs, des citoyens, des fabricants et les distributeurs à réduire la production d'emballages. ➤ Sanctionner les décharges sauvages. ➤ Envisager la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). ➤ Favoriser le compostage individuel ou collectif